

14ème législature

Question N° : 72022	De M. Jacques Myard (Union pour un Mouvement Populaire - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, industrie et numérique		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse >aéroport de Toulouse-Blagnac	Analyse > ouverture du capital. conséquences.
Question publiée au JO le : 23/12/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. On ne peut que s'étonner de la cession par l'État au consortium chinois Symbiose de près de 49,9 % de la concession aéroportuaire pour un montant de 308 millions d'euros. Certes le consortium chinois a été le mieux disant en termes d'offre d'achat, plus 20 % par rapport à ses concurrents. Mais s'agit-il de « faire de l'argent » ou d'ouvrir les yeux sur les conséquences stratégiques de ce choix plus qu'étonnant ? En effet peut-on accepter qu'un aéroport français soit géré par une société étrangère dont le contrôle réel remonte jusqu'à Pékin ? Est-il concevable que les informations, les modalités du contrôle aérien de cet aéroport, couplé à l'ensemble du réseau national, puissent être connues d'un consortium en définitive sous influence d'un État étranger ? De surcroît où est la réciprocité de traitement de nos sociétés, Aéroports de Paris dont l'ingénierie est reconnue sur le plan international pourra-t-il accéder au marché chinois ? Cette décision, à l'évidence purement mercantile et à courte vue, a-t-elle fait l'objet d'une étude d'impact ? Il lui demande enfin si le Gouvernement va se départir de toute naïveté, mettre en place une politique industrielle qui permette de préserver nos intérêts stratégiques, au besoin en adoptant le contrôle des investissements étrangers, comme le font, par exemple, les États-Unis et la Chine.